Caisse d'allocations familiales

Votre n° d'allocataire :

Objet: demande d'aide pour l'achat d'un équipement informatique

Monsieur, Madame,

La Caisse d'Allocations Familiales des Landes peut accorder une aide à ses allocataires, sous condition de ressources (QF inférieur ou égal à 794 € ou 1000 € si présence d'enfant bénéficiaire de l'AEEH ou AJPP), pour l'achat d'un équipement informatique, selon un devis hors frais de transport, d'installation et d'extension de garantie.

Cette aide est attribuée sous forme de subvention et de prêt :

Une subvention de 200 € maximum

Et

Un prêt d'équipement informatique d''un montant maximum de 200 €

Ces deux aides sont <u>payables au commerçant</u> et le prêt est remboursable en 24 mensualités maximum, <u>la première étant exigible un mois après le versement du prêt</u>.

Afin d'évaluer si vous pouvez bénéficier de ces aides, vous voudrez bien compléter et renvoyer :

- La demande ci-jointe, accompagnée <u>du devis de l'achat ou des achats envisagé(s)</u> (le devis ne doit pas excéder 650 €) et <u>du relevé d'identité bancaire ou postal du commerçant</u> (les devis de Darty ne sont pas admis du fait que ces magasins n'acceptent pas notre mode de paiement).
- Le contrat d'engagement réciproque

Attention, le montant du prêt devra être utilisé <u>exclusivement</u> pour le(s) achat(s) mentionné(s) sur le(s) devis fourni(s) avec le dossier et pris en compte pour l'attribution de l'aide.

En cas d'utilisation du prêt pour un autre objet, vous pourrez être amené à rembourser immédiatement et intégralement les sommes perçues à tort.

Pas de possibilité de cumuler plusieurs prêts de même nature en même temps.

Votre conseiller CAF



207, rue Fontainebleau 40023 MT DE MARSAN

Tél.: 32 30 www.caf.fr



DEQUIP